

Comme le Code détermine qu'un seul prêtre peut célébrer les trois Messes, il s'en suit que l'on doit mettre de côté l'opinion de Besson, dans la *Nouvelle Revue théologique* (année 1907, p. 656), qui dit : "Parce qu'aucune restriction n'est apportée quant au nombre de prêtres qui célébreront, nous ne voudrions pas interdire la célébration à plusieurs autels à la fois dans la même chapelle, ou la succession des messes de divers prêtres au même autel."

c) Les Cardinaux peuvent célébrer ou faire célébrer devant eux les trois messes pendant la nuit de Noël. (Canon 239, parag. 1, 4°.)

d) Les Évêques soit résidentiels, soit titulaires ont le même privilège, à moins qu'ils ne soient tenus d'officier ce jour-là dans l'église cathédrale. (Canon 249, parag. 1, 1°.)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

(à suivre)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

M. l'abbé J.-A. D'Amours. — M. l'abbé J.-A. D'Amours, rédacteur en chef de l'*Action Catholique* depuis bientôt neuf ans, vient de se démettre de ses fonctions, pour se donner entièrement au ministère de son chapelinat au Noviciat des Frères des Écoles Chrétiennes de Québec. — La *Semaine Religieuse* a trop souvent eu recours à l'inépuisable bienveillance de M. l'abbé D'Amours, pour ne pas regretter son départ. Aussi lui offre-t-elle de tout cœur avec ses vœux de bonheur l'expression de sa vive reconnaissance.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

RUSSIE

Les catholiques à Pétrograd. — Il y a, à Pétrograd, une cathédrale, cinq églises paroissiales, quatre chapelles publiques et dix chapelles privées catholiques. Il y a aussi des Dominicains, des Franciscains, des Assomptionnistes, des Oblats et des Sœurs de Saint-Joseph. Pétrograd est le siège de l'archevêque de Mohileff. Le diocèse compte environ 90,000 catholiques.